



## AVIS AU PUBLIC

En application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la société « Oeko-Service Luxembourg S.A. » a sollicité une demande d'autorisation (N°1/25/0602) auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité relative à la modification des conditions de l'autorisation N°1/02/0005/DD à Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret 6.

Le présent avis est affiché à la maison communale du 05 mars 2026 au 19 mars 2026 inclusivement.

Colmar-Berg, le 04 mars 2026

Pour le collège échevinal,

La bourgmestre,

la secrétaire communale,

